

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

- ## 2. PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE P.L.U.

- Zones de danger afférentes aux canalisations de transport de gaz
- Zone de dangers très graves (ELS)
 - Zone de dangers graves (PEL)
 - Zone de dangers significatifs (IRE)
- Tracé indicatif, se référer aux plans de GRT gaz

- Enveloppe du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de SYNGENTA
reportée de manière indicative; Voir plan détaillé en annexe

3. Zones inondables du PPRI - Le RHONY (voir annexe 4.2c)

PPRI de MUS approuvé par arrêté Préfectoral du 17 juillet 2017

-